

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 6 AVRIL 2023**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2023-02-34 – MOBILITE (8.7) – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CC2T AUX TRAVAUX DU SECTEUR DU CHAMP DE FOIRE A TOUL POUR LE REAMENAGEMENT DU QUAI BUS**

**DATE DE CONVOCATION : 30 MARS 2023**

**DATE DE PUBLICATION : 11 AVRIL 2023**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	<b>FONTAINE André, TARDY Yvan, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, CHARTREUX Fabrice (sauf pour la 2023-02-03), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice (ayant la procuration de SILLAIER Roger), DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme (ayant la procuration de COLLET Thierry), SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corinne (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony (à compter de la 2023-02-03), HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha (à compter de la 2023-02-03), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de ERDEM Olivier), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, BONJEAN Myriam (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	<b>COLLET Thierry, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger, RADER Audrey Helen, GASPARD Isabel, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, DOHR Hervé, MANSION François, DI CANDIA Chantal, RIVET Lionel, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles.</b>
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	<b>11 avis de procuration.</b>
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	<b>2 avis de suppléance.</b>
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	<b>Christine ASSFELD-LAMAZE</b>
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	<b>Du début à la 2023-02-02 : 52 Présents. Pour la 2023-02-03 : 53 Présents - De la 2023-02-04 à la fin : 54 Présents.</b>
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>Du début à la 2023-02-02 : 63 Votants. Pour la 2023-02-03 : 64 Votants. De la 2023-02-04 à la fin : 65 Votants.</b>

Le lieu-dit du Champ de Foire se situe à proximité immédiate du centre-ville, au droit de l'Avancée de la Porte de Metz sur le parcours de l'enceinte fortifiée Vauban. D'une surface de près de 9 000 m<sup>2</sup>, cette vaste esplanade est essentiellement utilisée comme espace de stationnement. De par son positionnement stratégique à proximité immédiate de nombreux équipements tels que le lycée Majorelle, ou encore avec la Salle de l'Arsenal, le site connaît une forte fréquentation. Il constitue également un espace de stationnement relais pour le personnel et les usagers du Centre Hospitalier St-Charles.

Dans le prolongement du parking, se situe l'arrêt de bus « Avancée porte de Metz » qui constitue un point de desserte majeur pour les transports en commun à l'échelle de Terres Toulaises, puisqu'environ 900 collégiens et lycéens du territoire y sont déposés et repris chaque jour pour se rendre dans leur établissement scolaire en ville. Une dizaine de lignes du réseau de transports en commun COLIBRI transite chaque jour par cet arrêt qui est l'un des plus structurants du territoire pour le public scolaire.

Cet arrêt de bus « Avancée porte de Metz » est constitué d'un quai d'une cinquantaine de mètres et de 4 abris bus pour accueillir les utilisateurs du réseau COLIBRI. Le quai n'est pas aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) et des dégradations au niveau des revêtements de surfaces qui nuisent au niveau de confort des usagers pendant les périodes de pluie notamment.

En 2021, la ville de Toul a confié la réalisation d'une étude à l'entreprise INFRA SERVICES SAS pour l'aménagement du parking situé au Champ de Foire.

Début avril 2022, la commune a lancé une consultation pour les travaux d'aménagement du parking Champ de Foire.

Les prestations sont décomposées en deux lots :

- Lot n°1 : VRD, attribué à l'entreprise COLAS France SAS, le 08/08/2022.
- Lot n°2 : Aménagements paysagers à l'entreprise IDVERDE SAS, le 08/08/2022.

Dans un premier temps, l'option quai de bus prévue dans les deux lots a été retenue par la ville de Toul pour un montant de 29 644,07 € HT soit 35 572,88 € TTC décomposé de la manière suivante : 29 288,31 € HT soit 35 145,97 € TTC pour le lot n°1 et 355,76 € HT soit 426,91 € TTC pour le lot n°2.

Dans un second temps, après examen approfondi du dossier en janvier 2023 par l'intercommunalité, la ville et la CC2T ont précisé les aménagements dédiés exclusivement à la mobilité et certains travaux ont été sortis du programme à financer par l'AOM. Un nouveau chiffrage a été revu et il s'élève à 26 347,48 € TTC : il comprend les bordures du quai de bus, le raccordement sur la chaussée existante, la bordurette pour arrêter les enrobés, les enrobés pour 200 m<sup>2</sup> de quai et une partie de la préparation de chantier.

Afin d'affecter les charges liées à cet aménagement à l'AOM, il est proposé de signer une convention de participation financière entre la commune et la communauté de communes, détaillant les engagements réciproques des deux parties. Aussi la convention de participation financière de la CC2T aux travaux du champ de foire, correspondant au réaménagement du quai de bus, est fixée à 26 347,48 € TTC.

L'exécution des travaux a débuté en janvier 2023 par la requalification du parking du champ de foire et les travaux de réaménagement du quai bus suivront au printemps (juin 2023).

Vu l'examen en commission mobilité du 28 février 2023 ;

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **autoriser le Président à signer la convention de participation financière pour les travaux de réaménagement du quai de bus sur le parking du Champ de Foire,**
- **d'effectuer les procédures et les inscriptions budgétaires correspondantes permettant le versement de cette participation.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 11/04/2023 à 13h07

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 11/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20230406-2023\_02\_34-